

**PROCES VERBAL**  
**Réunion du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du : 21 mars 2026**

**Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un du mois de mars à 9 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Saint-Sornin-Leulac proclamés élus à la suite des élections municipales du quinze mars deux mille vingt-six, se sont réunis dans la grande salle Polyvalente de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents: Mmes LAMBERT Célia, PAILLER Judith, DEVIGNE Amélie, PIQUET Laurence, RICHARD Vanessa, ÇELDIRME Julie

Mrs CHAPUT Christophe, DELERUE Daniel, SEMAVOINE Fabien, MOCQUES Jean-Pierre, BLOT Jean-Baptiste, AUBARD Franck, GUÉRIN Gilles, PINEL Didier.

Absent excusé : NÈGRE Lou

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PINEL Didier, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

M. PINEL Didier, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme ÇELDIRME Julie

Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.  
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

Nombre de votants	: 14
Nombre de suffrages nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

a obtenu :

- M. PINEL Didier 14 voix (quatorze voix)

M. PINEL Didier ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire.

**DECISIONS**

**CREATION DES POSTES  
D'ADJOINTS**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **DECIDE** la création de **quatre postes d'adjoints au maire.**

## ELECTION DES ADJOINTS

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre ;

Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du Premier Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 14  
Nombre de suffrages nuls : 0  
Suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

#### **a obtenu :**

- M. SÉMAVOINE Fabien : 14 voix (quatorze voix)

M. SÉMAVOINE Fabien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

### **Election du Deuxième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 14  
Nombre de suffrages nuls : 0  
Suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

#### **a obtenu :**

- Mme PIQUET Laurence : 14 voix (quatorze voix)

Mme PIQUET Laurence ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjointe au maire.

### **Election du Troisième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 14  
Nombre de suffrages nuls : 0  
Suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

#### **a obtenu :**

- M. MOCQUES Jean-Pierre : 14 voix (quatorze voix)

M. MOCQUES Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

### **Election du Quatrième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 14  
Nombre de suffrages nuls : 0  
Suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

#### **ont obtenu :**

- Mme LAMBERT Célia : : 14 voix (quatorze voix)

Mme LAMBERT Célia ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième adjointe au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**ELECTION DES  
REPRESENTANTS DE LA  
COLLECTIVITE AU SECTEUR  
TERRITORIAL ENERGIES DU  
SEHV**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L5711-1),  
Vu les statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne,

Le Maire informe l'assemblée municipale que la commune doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- M. PINEL Didier, représentant titulaire
- M. SÉMAVOINE Fabien représentant suppléant.

sont désignés pour représenter la commune de St Sornin Leulac, au Secteur Territorial Energies du SEHV

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DE LA  
COLLECTIVITE AU  
SYNDICAT DE VOIRIE DE  
LA REGION DE BESSINES**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Le Maire indique à l'assemblée municipale que suite à l'élection du nouveau conseil municipal et selon les statuts du syndicat de voirie de la région de Bessines, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter notre commune.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **DESIGNE :**
- Mr PINEL Didier, en qualité de délégué titulaire
- M. SÉMAVOINE Fabien, en qualité de délégué suppléant.

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DE LA  
COLLECTIVITE AU  
SYNDICAT COUL  
GART'EAU**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Le Maire indique à l'assemblée municipale que suite à l'élection du nouveau conseil municipal et selon les statuts du Syndicat COUL GART EAU, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter notre commune.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

**DESIGNE :**

- en qualité de délégués titulaires : M. SEMAVOINE Fabien et M. PINEL Didier.
- en qualité de délégués suppléants : M. DELERUE Daniel et M. CHAPUT Christophe

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DE  
LA COLLECTIVITE  
SIEGEANT A L'ATEC 87**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

**Vu** la délibération de l'Assemblée générale de l'Agence technique départementale de la Haute-Vienne dénommée ATEC 87 validant les conditions de sa création et approuvant son statut,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de St-Sornin-Leulac décidant d'adhérer aux services de l'ATEC.

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner au sein du Conseil municipal un membre chargé de représenter la commune à l'Assemblée générale de cette agence,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE**, de désigner pour siéger à l'Assemblée générale de l'agence technique départementale ATEC 87.

- M. PINEL Didier, représentant titulaire
- M. SEMAVOINE Fabien, représentant suppléant.

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DE LA  
COLLECTIVITE AU  
SYNDICAT MIXTE  
INTERDEPARTEMENTAL  
DU PARC D'ACTIVITES DE  
LA CROISIERE (SMIPAC)**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Le Maire indique à l'assemblée municipale que suite à l'élection du nouveau conseil municipal et selon les statuts du syndicat du SMIPAC, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter notre commune.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

**- DESIGNE :**

- M. PINEL Didier en qualité de délégué titulaire
- M. AUBARD Franck et Mme DEVIGNE Amélie en qualité de délégués suppléants.

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DE LA  
COLLECTIVITE AU  
SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT DU  
BASSIN DE LA  
GARTEMPE ET DE SES  
AFFLUENTS**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Le Maire indique à l'assemblée municipale que suite à l'élection du nouveau conseil municipal et selon les statuts du SIABG, il y a lieu de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour représenter notre commune.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

**- DESIGNE :**

- M. PINEL Didier et M CHAPUT Christophe, en qualité de délégués titulaires
- M. DELERUE Daniel, en qualité de délégué suppléant.

**Désignation des  
représentants à la  
Communauté de  
Communes « Gartempe –St  
Pardoux »**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Le Maire indique à l'Assemblée Municipale que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires à la Communauté de Communes « Gartempe – St Pardoux ».

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

**- DÉSIGNE :**

- M. PINEL Didier
- M. SÉMAVOINE Fabien
- Mme PIQUET Laurence

**Désignation d'un  
correspondant DEFENSE-  
PANDEMIE-SECURITE-  
CITOYENNETE**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Le Maire indique à l'Assemblée Municipale que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un correspondant DEFENSE-PANDEMIE-SECURITE-CITOYENNETE.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

**DÉSIGNE :**

- M. MOCQUES Jean-Pierre, en qualité de correspondant DEFENSE – PANDEMIE-SECURITE -CITOYENNETE.

**Désignation des délégués  
aux Associations  
communales**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Le Maire indique à l'Assemblée Municipale que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués aux associations communales.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

• **DECIDE :**

**Représentants au comité d'animation**

- M. Gilles GUÉRIN
- M. Daniel DELERUE
- M. Jean-Baptiste BLOT

**Représentants à l'association de Pêche**

- M. Daniel DELERUE
- M. Christophe CHAPUT

**Représentants à l'association AICA « LA GARENNE »**

- M. Daniel DELERUE
- Mme Amélie DEVIGNE

**Représentants au Comité des parents d'élèves**

- Mme LAMBERT Célia
- Mme PIQUET Laurence

**Représentants à l'association Football**

- M. Christophe CHAPUT

**Représentants à l'association Anciens combattants**

- M. Fabien SEMAVOINE
- M. Didier PINEL

**Représentants à l'association Club de l'amitié**

- M. Jean-Pierre MOCQUES

**Désignation d'un  
délégué à l'Association  
de Coordination  
(Chateauponsac)**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Le Maire indique à l'Assemblée Municipale que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué à l'association de Coordination (Chateauponsac).

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE :**

- M. PINEL Didier, en qualité de délégué titulaire
- Mme PIQUET Laurence, en qualité de déléguée suppléante

**Désignation des délégués  
aux Associations  
communales**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints,

**Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, à compter du 21 mars 2026, aux taux suivants :  
Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 du code général des collectivités territoriales :

M. PINEL	- Maire	: 25.00%
M. SÉMAVOINE	- 1 <sup>er</sup> Adjoint	: 7.72%
Mme PIQUET	- 2 <sup>e</sup> Adjoint	: 7.72%
M. MOCQUES	- 3 <sup>e</sup> Adjoint	: 7.72%
Mme LAMBERT	- 4 <sup>e</sup> Adjoint	: 7.72%

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux articles correspondants du budget communal.

**Création et composition  
des commissions  
municipales**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux commissions municipales,  
Considérant la nécessité de mettre en place les commissions municipales pour assurer le bon fonctionnement des services communaux,

**Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- **DECIDE** :

de créer les commissions municipales suivantes :

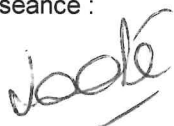
- Commission Ressources humaines
- Commission Affaires scolaires
- Commission Menus de la cantine et du service portage repas
- Commission Urbanisme
- Commission Travaux-voirie
- Commission Suivi accessibilité – sécurité – prévention
- Commission Santé – actions sociales
- Commission Communication
- Commission Télécommunication
- Commission Finances
- Commission Eau et assainissement
- Commission Énergies renouvelables – environnement
- Commission Gestion du patrimoine – embellissement
- Commission Relation entreprises – commerces – artisans
- Commission Jeunesse
- Commission Gestion des risques
- Commission Festivité – sport

- 1 Commission Ressources humaines :
  - PIQUET Laurence
  - CELDIRME Julie
  - LAMBERT Célia
  - SEMAVOINE Fabien
- 2 Commission Affaires scolaires :
  - LAMBERT Célia
  - RICHARD Vanessa
  - PIQUET Laurence
- 3 Commission Menus de la cantine et du service portage repas :
  - LAMBERT Célia
  - PAILLER Judith
  - RICHARD Vanessa
- 4 Commission Urbanisme :
  - SEMAVOINE Fabien
  - CHAPUT Christophe
  - AUBARD Franck
  - DEVIGNE Amélie
  - DELERUE Daniel
- 5 Commission Travaux-voirie :
  - SEMAVOINE Fabien
  - DELERUE Daniel
  - AUBARD Franck
  - BLOT Jean-Baptiste
- 6 Commission Suivi accessibilité – sécurité – prévention :
  - DEVIGNE Amélie
  - MOCQUES Jean-Pierre
- 7 Commission Santé – actions sociales :
  - PIQUET Laurence
  - GUERIN Gilles
  - NEGRE Lou
- 8 Commission Communication :
  - SEMAVOINE Fabien
  - GUERIN Gilles
  - DEVIGNE Amélie
  - MOCQUES Jean-Pierre
- 9 Commission Télécommunication :
  - SEMAVOINE Fabien
  - AUBARD Franck
- 10 Commission Finances :
  - SEMAVOINE Fabien
  - PIQUET Laurence
  - CHAPUT Christophe
- 11 Commission Eau et assainissement :
  - SEMAVOINE Fabien
  - DEVIGNE Amélie
- 12 Commission Énergies renouvelables – environnement :
  - CELDIRME Julie
  - NEGRE Lou
  - LAMBERT Célia
  - SEMAVOINE Fabien
  - PAILLER Judith
  - CHAPUT Christophe

- 13 Commission Gestion du patrimoine – embellissement :
- PAILLER Judith
  - SEMAVOINE Fabien
  - DEVIGNE Amélie
  - DELERUE Daniel
  - CHAPUT Christophe
  - RICHARD Vanessa
  - NEGRE Lou
- 14 Commission Relation entreprises – commerces – artisans :
- SEMAVOINE Fabien
  - AUBARD Franck
  - DELERUE Daniel
  - BLOT Jean-Baptiste
  - CELDIRME Julie
  - PAILLER Judith
- 15 Commission Jeunesse :
- LAMBERT Célia
  - CELDIRME Julie
  - BLOT Jean-Baptiste
  - RICHARD Vanessa
  - NEGRE Lou
  - PIQUET Laurence
- 16 Commission Gestion des risques :
- DEVIGNE Amélie
  - BLOT Jean-Baptiste
  - MOCQUES Jean-Pierre
- 17 Commission Festivité – sport :
- BLOT Jean-Baptiste
  - GUERIN Gilles
  - CHAPUT Christophe
- DIT que :
- conformément à la réglementation, les commissions sont présidées par Monsieur le Maire ou son représentant.
  - Les commissions se réunissent sur convocation de leur président et émettent des avis consultatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Le secrétaire de séance :



Le Maire,

